

GENDARMERIE NATIONALEEscadron de Sécurité Routière de l'Aisne
LAON 02**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL DE RÉQUISITION**

Peloton Motorisé de GAUCHY 02

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
61651	00078	2020	

Nmr pièce

N° feuille

1 / 1

Le mardi 28 janvier 2020 à 04 heures 00 minute.

Nous soussigné Maréchal des logis-chef G C

Officier de Police Judiciaire en résidence à GAUCHY

Vu les articles 16 à 19 et 78-2 à 78-6 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à GAUCHY 02430, rapportons les opérations suivantes .

REQUÉRONS : Mme D N , Interprète en langue arabe,
94260.

à FRESNES

MISSION :

Vu sa parfaite connaissance en langue Arabe, recueillir l'identité des intéressés et traduire fidèlement en cette langue, les droits des personnes placées en vérification d'identité afin d'obtenir leurs déclarations par procès-verbal.

Rappelons que :

- Le secret professionnel ne peut être opposé, sauf motif légitime, pour refuser de répondre à la présente réquisition.
- Le fait de s'abstenir de répondre dans les meilleurs délais à la présente réquisition est puni d'une amende de 3750 euros. Les personnes morales en sont responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal.
- Le destinataire de la présente réquisition est dépositaire d'une information protégée par le secret de l'enquête judiciaire, dont la révélation est réprimée par l'article 434-7-2 du code pénal.

ENVOI DE LA RÉQUISITION :

Envoi par mail : @hotmail.com

RETOUR DE LA RÉQUISITION :

Envoi par mail : @gendarmerie.interieur.gouv.fr

PERSONNE RÉCEPTIONNANT LA RÉQUISITION : _____**Déclaration concernant la réquisition :**

- () Accepte la mission et ne prête pas serment (art.157 CPP)
- () Accepte la mission et prête serment d'apporter son concours à la justice en son honneur et conscience.
- () Refuse la mission et prend connaissance des sanctions encourues.(art.R642-1 du CP et 60-1, 60-2 du CPP)

La personne requise

Date & Heure de réception:




Pour un règlement plus rapide de vos mémoires de frais et un suivi en temps réel, saisissez en ligne sur <https://chorus-pro.gouv.fr>

Pour plus d'info :

<http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/frais-de-justice-12698/des-paiements-plus-rapides-pour-les-prestataires-du-ministere-26961.html>

Coordonnées de l'OPJ requérant : Maréchal des logis-chef G C

COMMISSARIAT DE POLICE
D'AUCH
1, RUE DU PREFET CLAUDE
ERIGNAC
32000 AUCH
Tel : 05 62 61 54 54
Fax : 05 62 61 54 99
Code INSEE : 32013

P. V. : n°2020/001188

AFFAIRE :

C/B. M.

**REFUS D'OBTEMPERER
REFUS de se soumettre aux
vérifications sur le conduc
défaut de permis, et
d'assurance**

OBJET :

REQUISITION INTERPRETE

PROCES-VERBAL

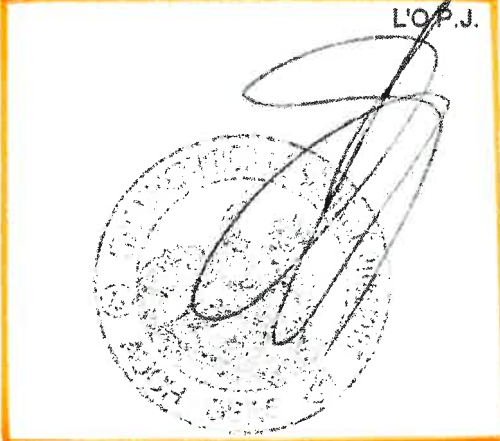
L'an deux mil vingt,
Le vingt quatre juin, à quatorze heures trente

Nous, D. D.
MAJOR DE POLICE
En fonction à AUCH

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à AUCH

- Nous trouvant au service,
- Poursuivant l'enquête de flagrance,
- Vu les articles 53 et suivants du Code de procédure pénale, ---
- Vu l'article 60 du Code de Procédure Pénale,---
- PRIONS ET AU BESOIN REQUERONS :---**
- Madame [redacted] demeurant à AUCH, interprète en langue arabe, expert près la cour d'Appel d'Agen
- A l'effet de bien vouloir procéder aux actes ci-après :---
-
- Se déplacer AU COMMISSARIAT D'AUCH.---
- Assurer la traduction fidèle des déclarations et propos de B. M. placé en garde à vue dans notre service, ce dernier ne s'exprimant qu'en langue arabe.---
- Pour sa garantie personnelle et afin qu'il n'en ignore et ait à s'y conformer, lui remettons la présente réquisition.---

L'OP.J.



Cour d'Appel de Paris
Tribunal judiciaire de Paris

Cabinet de
C. P., Vice-Président
juge des libertés et de la détention

N° Parquet : 18270000167
N° de dossier : JJI20618000054

Madame D. M

94700 MAISON ALFORT
FRANCE

N° téléphone : 01 44 32 94 42
N° télécopie : 01 44 32 94 47

Convocation

Je vous invite à vous présenter devant le Juge des Libertés et de la Détention du Tribunal judiciaire de Paris -
Juge des libertés et de la détention, Tribunal de Paris Parvis du Tribunal de Paris 75859 PARIS CEDEX 17,
salle 4.08,

le 4 mars 2020 à 14:00

pour exercer les fonctions d'interprète en grec dans la procédure concernant G. M. Mis en
examen.

Fait en notre cabinet, le 19 février 2020
PO/le juge des libertés et de la détention
Le greffier

